



MAIRIE  
14310 Villy Bocage  
Tél : 02 31 77 01 66

L'ELAN DE VILLY



Un "OUI" pour Un "NOM"



Célébration du 04/08/2012



**Maire : Norbert LESAGE**

Pays : France  
Région : Basse Normandie  
Département : Calvados  
Arrondissement : Caen  
Canton : Villers Bocage  
Code INSEE : 14760

Code Postal : 14310  
INTER COM : Villers Bocage  
Superficie : 11,40 km<sup>2</sup>  
Population : 756 Habitants (2009)  
Densité / km<sup>2</sup> : 66 habitants / km<sup>2</sup>

Latitude : 49°05'46° Nord  
Longitude : 0°38'29° Ouest  
Altitude : 68 m - 217 m  
25 Km de Caen et 240 Km de PARIS



## Le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, en raison des congés, les informations concernant le 3<sup>ème</sup> trimestre sont intégrées dans le Bulletin du 4<sup>ème</sup> trimestre.

Exceptionnellement, vous avez pu constater que nous avons dérogé à nos habitudes, en ne mettant pas une photo traditionnelle de fête en "Une" du Bulletin. Nous avons voulu faire un "clin d'œil" à notre collègue Laurent GUILBERT, Conseiller Municipal, et à son épouse Laure qui se sont mariés le 04/08/2012

Après les vacances, toutes les activités sont relancées....

Alors qu'en août, le patrimoine culturel de l'église était inventorié par l'association "Patrimoine Culturel et Art Sacré dans le Calvados", dès septembre :

- les travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère ont démarré.
- la piste cyclable financée par le Conseil Général dans le cadre du Plan Vélo Départemental du Calvados a été réalisée.
- la route reliant les Landes de Montbrocq à l'entrée du Bourg a été macadamisée.
- le trottoir du lotissement "Enée" a été enrobé
- des réfections de chaussée ont été réalisées en divers endroits de la commune.

Les Conseillers et moi-même vous souhaitons une Joyeuse fête de Noël, et à l'aube de cette nouvelle année, présentons à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite tant personnelle que professionnelle pour cette nouvelle année 2013.

Votre Dévoué,  
Norbert Lesage



Bulletin élaboré par la Commission Communication, composée de : Norbert Lesage, Samuel Beaurepaire, Arnaud Condé, Dominique Le Bellego, Alain Meillon.

Les articles pour le prochain bulletin sont à faire parvenir impérativement avant le 20 mars 2013



**Mairie Villy-Bocage**

**DISTRIBUTION**

**SACS POUBELLES**

- Le 04 janvier 2013  
de 15h30 à 18h30
- Le 05 janvier 2013  
de 9h30 à 12h00

**Ensuite, aux heures  
d'ouverture de la Mairie  
puis à compter du  
11/02/2013 au Siège de  
l'Intercom de Villers-  
Bocage**



**REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
Du 06 septembre 2012**

L'an Deux mille douze, le Jeudi 06 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

**Présents :**

Messieurs Norbert LESAGE – Stéphane BARETTE - Samuel BEAUREPAIRE - Arnaud CONDE - Laurent GUILBERT - Dominique LE BELLEGO - Alain MEILLON - Gilbert LUBIN - Jacques VERTES - Mesdames Corinne FORVEILLE - Nathalie JARDIN – Catherine MARIE - Monsieur GERVAISE Emmanuel

**2012-07-01 : DEVIS TRAVAUX CLOCHES EGLISE :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BIARD ROY en vue de la modernisation du système de balancement des cloches n° 2 et 3, pour un montant de 1785.63 € (mille sept cent quatre vingt cinq €uros 63 cts), et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.



**2012-07- 02 : DECISION MODIFICATIVE N° 02/2012 :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité ayant décidé dans sa délibération N° 2012-07-01 la modernisation du système des cloches de l'église et la dépense n'étant pas prévue au Budget Primitif 2012, le Conseil Municipal autorise la modification suivante :

Section de Investissement :

- 21318 : Autres Bâtiments Publics : + 1 800,00 Euros.
- 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 1 800,00 Euros.

Section de fonctionnement :

- 023 : virement à la section d'investissement : + 1 800,00 Euros.

La recette étant prise sur le suréquilibre du Budget Primitif 2012, soit un suréquilibre restant de 115 920.18 Euros. (117 720,18 Euros – 1 800,00 Euros)

**2012-07-03 : INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET :**

Le Conseil Municipal:

- Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 de Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- Vu le Décret N°82.979 du 19 Novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.
- Vu l'arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 Décembre 1983, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.
- Vu l'arrêté Interministériel du 16 Septembre 1983 publié au Journal Officiel du 27 Septembre 1993, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

**DECIDE**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Novembre 1983.
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de Conseil et de confection de budget.
- que ces indemnités seront calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 et à l'article 1er de l'Arrêté Interministériel du 16 Septembre 1983; et qu'elles seront attribuées à Monsieur Gouedard, Receveur Municipal en intérim, à compter du 01 Septembre 2012 à la Trésorerie de Villers Bocage.

**N° 2012-07-04 : SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE ET SCHEMA REGIONAL EOLIEN**

La loi du 12 juillet 2012 portant engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle II) prévoit que l'Etat et le Président du Conseil Régional élaborent conjointement des « Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie » (SRCAE).

Le décret n°2011-678 du 16 juin relatif aux SRCAE définit le contenu et les modalités du SRCAE.

Ce dernier est composé d'un rapport présentant l'état des lieux dans l'ensemble des domaines couverts par le schéma, d'un document d'orientation qui définit les orientations et les objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des filières d'énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques, **et d'une annexe intitulée « Schéma Régional Eolien » (SRE).**





Le SRCAE est élaboré conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional. Le préfet de région et le président du conseil régional, après avoir validé le projet de schéma, déterminent, la durée de sa mise à disposition au public et publient conjointement, au moins sept jours avant le début de cette mise à disposition, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans la région concernée, un avis faisant connaître la date d'ouverture de cette consultation et ses modalités.

La mise à disposition du public de l'ensemble du SRCAE a lieu du 9 juillet au 9 septembre 2012. Les documents sont mis en ligne et téléchargeables depuis les sites internet de la préfecture de région, du conseil régional de Basse-Normandie ou de la DREAL aux adresses suivantes :

- <http://www.basse-normandie.pref.gouv.fr/>
- <http://www.cr-basse-normandie.fr/>
- <http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/consultation-publique-sur-le-s-r-c-a765.html>

**Le Schéma régional éolien** établit la liste des communes favorables à l'éolien.

Le document en ligne, avertit : « N'ayant pu être adopté avant le 30 juin 2012, le schéma est... désormais de la responsabilité de l'Etat qui conduit la consultation et l'arrêtera à son terme. »

« Deux types de zone favorables au développement de l'éolien sont définis :

- zones favorables au grand éolien (mât > à 50 m hors pâles) qui regroupent les secteurs ayant les deux enjeux les plus faibles

- zones favorables préférentiellement au petit éolien (mât < 50 m) qui regroupent les zones ayant le 3<sup>ème</sup> niveau d'enjeu. Ce zonage n'exclut pas l'implantation de grand éolien. L'implantation de grand éolien dans ces zones sera possible s'il est démontré par le porteur de projet que l'impact de telles installations est acceptable. »

« Il a été décidé de créer 8 secteurs distincts auxquels seront associés un objectif de puissance. Ces secteurs regroupant en grands ensembles des zones favorables au développement du grand éolien ayant vocation à accueillir des parcs de puissance significative pour lesquels une évaluation du potentiel de puissance a été effectuée. » Le SRE prévoit pour la Basse-Normandie 850 MW avec une seconde évaluation à 1 100 MW.

**Les 8 zones et le potentiel de puissance affecté :**

Bessin au Virois : 130 à 180 MW

Centre Calvados : 60 à 140 MW

Cotentin : 180 à 200 MW

Centre manche : 80 à 90 MW

Perche – Pays d'Ouche : 70 à 100 MW

Pays d'Auge : 60 à 70 MW

Ouest Ornaïs : 150 à 190 MW

Pays de Sées Alençon : 120 à 130 MW

En Basse-Normandie, au 1<sup>er</sup> mai 2012, la puissance cumulée est de 218.4 MW pour 108 éoliennes installées (67 mâts dans le Calvados pour 134 MW).

**Les ZDE autorisées en Basse-Normandie peuvent accueillir un potentiel de 635 MW.** Aujourd'hui, aucune éolienne installée n'est située dans une ZDE.

Après avoir exposé le contenu du SRE, les conseillers regrettent l'absence de concertation, et dénoncent un document imprécis, confus et trompeur.

De façon plus générale, les remarques suivantes sont faites concernant le SRE :

**1)** les élus déplorent la procédure mise en œuvre pour l'élaboration du schéma pour un sujet aussi important et sensible.

La consultation lancée par le Conseil Régional et l'Etat sur le SRCAE et le SRE est une mise à disposition de l'information. Ce n'est pas une enquête publique, ni un débat, ni une concertation. On aurait pu espérer une concertation (donc en amont du projet), mais celle-ci n'a absolument pas eu lieu. Les échéances électorales ont mis une chape de plomb sur l'élaboration du schéma.



- 2) La période de consultation (du 9 juillet au 9 septembre 2012) choisie en plein été peut-être assimilée à un déni de démocratie.
- 3) le Département du Calvados avait élaboré un schéma de l'éolien, comme les Départements de l'Orne et de la Manche. Or à part la présentation des cartes (très difficilement lisibles au vu de leur échelle), le SRE n'en fait pas mention et n'en tient pas compte : à quoi cela a-t-il servi ?
- 4) le SRCAE et le SRE sont des documents difficiles à lire, à appréhender en raison d'un grand manque de précision. En effet, entre autres manques, aucune cartographie des vents ne figure, les zonages sont simplement une cartographie des communes listées en fin de SRE sans analyse fine des différentes contraintes. De plus, ce schéma instaure deux types de zonages sans aucune justification et l'objectif de 1 100 MW ne prend pas en compte le petit éolien et le micro-éolien. Ce document est à la fois confus, imprécis, et trompeur.
- 5) le SRE va encourager un mitage de petits projets catastrophiques pour l'environnement alors même que l'Etat se bat en ce moment contre les communes pour empêcher un mitage de l'urbanisation
- 6) Nous souhaitons au moins préserver les richesses patrimoniales terrestres de notre arrière-pays (paysages, sites, bâtiments, églises...)
- 7) Enfin, bien que cela ne soit pas du ressort des intercommunalités et des collectivités, il est légitime de s'interroger sur l'équilibre financier de l'éolien

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

- VOTE contre le projet de Schéma Régional Climat Air Energie et le Schéma Régional Eolien,
- DEMANDE la reprise de la procédure d'élaboration qui permettra un réel débat et une réelle étude des opportunités d'implantations pour le SRE,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**2012-07-05 : CONTROLE TECHNIQUE CLASSE MODULAIRE :**

Vérification du groupe scolaire cantine et mairie, le Conseil Municipal accepte le devis de 624 € HT de la Sté Quali-consult Exploitation à Bihorel en vue du contrôle des installations suite aux travaux effectués.

**2012-07-06 : DEVIS BUSAGE FOSSE :**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la Sté Martragny TP pour un total de 1062.05 € TTC pour les travaux de busage d'une partie du fossé situé le long de la RD 6, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

**2012-07-07 : CERTIFICAT URBANISME B 014 760 12 B 0009**

Le Conseil émet, à l'unanimité, un avis défavorable à la demande de C.U., le PLU étant actuellement en cours d'élaboration, et des travaux d'électricité à la charge de la commune étant par ailleurs nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



MAIRIE  
14310 Villy Bocage  
Tél : 02 31 77 01 66

**REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
du 22 octobre 2012**

L'an Deux mille douze, le Lundi 22 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

**Présents :**

Messieurs Norbert LESAGE – Stéphane BARETTE - Samuel BEAUREPAIRE - Arnaud CONDE  
Laurent GUILBERT - Dominique LE BELLEGO - Alain MEILLON - Gilbert LUBIN - Emmanuel GERVAISE -  
Mesdames Corinne FORVEILLE - Nathalie JARDIN – Catherine MARIE.

**Absent non excusé :** Jacques VERTES

**2012-08-01 : CERTIFICAT URBANISME CUB 014 760 12 B 0009 :**

Après avoir entendu le demandeur, le conseil confirme, à l'unanimité, l'avis défavorable émis à la demande de CUB 014 760 12 B0009, rendu dans sa délibération du 06/09/2012.

**2012-08-02 : ACHAT DE TERRAIN PARCELLE CADASTRE C151**

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée C151 sise : Le Maizerais pour un montant de 1500 € + frais notariés.

**2012-08-03 : DECISION MODIFICATIVE N° 03/2012 :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité ayant décidé dans sa délibération N° 2011/06-03, l'acquisition de la parcelle A 656 et la dépense n'étant pas prévue au Budget Primitif 2012, le Conseil Municipal autorise la modification suivante :

**Section de Investissement :**

- 2111 Terrains Nus : + 599,00 Euros.
- 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 599,00 Euros.

**Section de fonctionnement :**

- 023 : virement à la section d'investissement : + 599,00 Euros.

La recette étant prise sur le suréquilibre du Budget Primitif 2012, soit un suréquilibre restant de 115 321,18 Euros. (115 920,18 Euros – 599,00 Euros)

**2012-08-04 : AVENANT AMENAGEMENT DE LA MAIRIE :**

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 Gros Œuvre de l'Entreprise L.T.B pour un montant de : 6946.97 € portant ainsi le coût global du marché de 79 069.77€ à 86 016.74€ TTC.

**2012-08-05 : Demande de Prorogation de Permission de Voirie FRANCE TELECOM – ORANGE :**

Le conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les documents de prorogation de permission de voirie FRANCE TELECOM-ORANGE pour une durée de 15 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



MAIRIE  
14310 Villy Bocage  
Tél : 02 31 77 01 66

**REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
du 04 Décembre 2012**

L'an Deux mille douze, le Mardi 04 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

**Présents :**

Messieurs Norbert LESAGE - Stéphane BARETTE - Arnaud CONDE - GERVAISE Emmanuel - Alain MEILLON - Jacques VERTES - Mesdames Corinne FORVEILLE - Nathalie JARDIN - Catherine MARIE

**Absents excusés :** BEAUREPAIRE Samuel - GUILBERT Laurent - LE BELLEGO Dominique donnant pouvoir à MEILLON Alain - LUBIN Gilbert donnant pouvoir à LESAGE Norbert

**2012-09-01 : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLY-BOCAGE :**

Le diagnostic a été présenté à l'ensemble du conseil Municipal lors de la séance du 6 Septembre 2012. Le Cabinet ARIM des Pays Normands a présenté le diagnostic communal dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il a été rappelé le cadre réglementaire. La prochaine étape sera l'étude du projet communal.

**2012-09-02 : ACHAT GUIRLANDES :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'achat d'une guirlande auprès de la Sté BLACHERE pour un coût total de : 765.44€ TTC selon devis.

**2012-09-03 : DEMANDE DE PARTICIPATION :**

Le conseil Municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention de ne pas allouer de participation pour la sortie à PARIS de la Classe CM2 de l'école primaire de VILLERS BOCAGE prévue du 17 au 20 juin 2013 (l'enfant concerné réside à Villy Bocage, mais il est scolarisé à VILLERS BOCAGE)

**2012-09-04 : CANTINE:**

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais de cantine d'un montant de : 43.20€ suite au départ définitif des enfants

**2012-09-05 : INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 de Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

- Vu le Décret N°82.979 du 19 Novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

- Vu l'arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 Décembre 1983, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

- Vu l'arrêté Interministériel du 16 Septembre 1983 publié au Journal Officiel du 27 Septembre 1983, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

**DECIDE**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Novembre 1983.





**MAIRIE**  
**14310 Villy Bocage**  
**Tél : 02 31 77 01 66**

- de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de Conseil et de confection de budget.
- que ces indemnités seront calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel du 16 Décembre 1983 et à l'article 1er de l'Arrêté Interministériel du 16 Septembre 1983; et qu'elles seront attribuées à Madame Jacqueline BARRAS, Receveur Municipal, à compter du 01 Janvier 2013 à la Trésorerie de Villers Bocage.

**2012-09-06 : EMPRUNT CLASSIQUE :**

Après avoir pris connaissance des propositions établies par (la Caisse d'Epargne de Normandie, la Banque Postale et le Crédit Agricole), et après en avoir délibéré, le conseil Municipal (Madame Corinne FORVEILLE ne prenant pas part au vote ni au débat) décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Pour financer l'aménagement de la future Mairie, la commune de Villy-Bocage, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100 000,00 €uros (cent mille euros)
- Taux : 2.73 %
- Durée : 7 ans
- Périodicité : Annuelle
- Commission d'engagement : Exonérée
- Frais de dossier : 150,00 €uros

**Article 2 :**

Monsieur Le Maire de Villy-Bocage, est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

**Article 3 :**

La commune de Villy-Bocage décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

**2012-09-07 : EMPRUNT RELAIS :**

Après avoir pris connaissance des propositions établies par (la Caisse d'Epargne de Normandie, La Banque Postale et le Crédit Agricole), et après en avoir délibéré, le conseil Municipal (Madame Corinne FORVEILLE ne prenant pas part au vote ni au débat) décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Pour financer l'attente de remboursement de TVA dans le cadre du financement de l'aménagement de la future Mairie, la commune de VILLY-BOCAGE, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 100 000,00 €uros (cent mille euros)
- Taux : 1.99 %
- Durée : 2 ans
- Type d'amortissement du capital : in fine
- Périodicité des intérêts : Annuelle
- Commission d'engagement : Exonérée
- Frais de dossier : 150,00 €uros

**Article 2 :**

Monsieur Norbert LESAGE, Maire de Villy-Bocage est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.



**Article 3 :**

La commune de Villy-Bocage décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

**2012-09-08 : ACQUISITION COFFRE-FORT :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à acquérir un coffre-fort pour une valeur maximum de 3 100,00 €uros TTC.

**2012-09-09 : SUBVENTION D'EQUILIBRE Décision Modificative N° 04/2012 :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité ayant décidé dans sa délibération N° 2012-09-06 l'acquisition d'un coffre-fort et la dépense n'étant pas prévue au Budget Primitif 2012, le Conseil Municipal autorise la modification suivante :

Section de Investissement :

- 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique + 3100 €uros.
- 021 : Virement de la section de fonctionnement + 3100 €uros.

Section de fonctionnement :

- 023 : virement à la section d'investissement : + 3100 €uros.

La recette étant prise sur le suréquilibre du Budget Primitif 2012 soit reste en suréquilibre 112 221.18 €uros ( 115 321.18 €uros -3100 €uros).

**2012-09-10 : NOMINATION DU NOUVEAU RECEVEUR :**

Le conseil Municipal approuve la nomination de Madame Jacqueline BARRAS en qualité de Comptable de la Trésorerie de VILLERS BOCAGE en remplacement de Monsieur Erwan GOUEDARD à compter du 1er JANVIER 2013

**2012-09-11 : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Vu la loi du 17 février 2009 modifiant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales listant exhaustivement les attributions dont le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat par le Conseil Municipal.

Considérant la nécessité de redéfinir ses délégations pour assurer la bonne marche du service public. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer au Maire les attributions suivantes :

- 1°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 2°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5°) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.





## Actualité en Images

### *Pour le Meilleur et pour le ... Meilleur...!*

Notre premier est une rencontre inattendue  
Notre second est un petit bout de chemin parcouru  
Notre troisième est un avenir encore plein d'imprévus  
Notre tout est notre union célébrée le 04 août 2012



Laure et Laurent ont pris tout leur temps avant de se décider à faire le grand saut.

Les invités étaient sur leur 31, la robe, le costume, les fleurs, tout était prêt pour le plus beau jour de leur vie.

Ce rendez vous de l'histoire marquera incontestablement la vie de ces deux citoyens tourtereaux.

Ils se sont dits "**OUI**" à la Mairie et à l'Eglise de Villy Bocage.

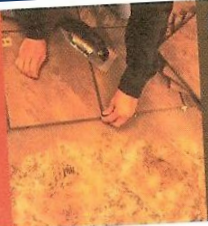
Certains diront qu'ils avaient encore le temps, d'autres diront qu'il était temps  
Si amour rime avec toujours,  
mariage plus vieux rime avec Mariage Heureux..... et dans ce cas un "OUI" tardif vaut, mieux que jamais.

\*\*\*

### **Le clin d'œil de Laure et Laurent, à la future Mairie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de présenter à Laure et Laurent ses meilleurs vœux de bonheur.





**Ent Leroy Bruno**  
Carrelage-Faïence-  
Renovation  
Siret: 518 664 503 00019

Route de Feugueroles  
14310 Villy Bocage

Tel/Fax: 02.31.96.04.63  
Port: 06.19.82.05.80

**MENUISERIE**  
MENUISERIE GENERALE  
BOIS-PVC-ALU  
MENUISERIE ARTISANALE  
PLACO  
CARRELAGE-FAIENCE

**L.GUILBERT**  
TEL:02.31.77.54.37  
PORT:06.10.82.17.78  
la bergerie 14310 VILLY-BOCAGE  
SIRET:530 612 555

## Rentrée scolaire 2012 - 2013



La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. Elèves et professeurs se sont réappropriés leur classe respective. Les cours ont débuté après que les parents eurent quitté les lieux.



## Rappel en ce qui concerne le stationnement devant l'école.



**Un certain nombre de véhicules stationnés devant l'école, sont régulièrement "en infraction" en regard de la signalisation présente sur le parking et de la réglementation du Code de la Route**



**Le Code de la route précise que :**

Le panneau B6a1 employé sans [panonceau](#) indique que le stationnement sur la chaussée et ses dépendances est interdit de façon permanente et à tous les véhicules

Lorsque la réglementation du stationnement est telle que les précisions données par la signalisation sont insuffisantes, il est possible de compléter les panneaux B6a1, B6a2 ou B6a3 et les éventuels [panonceaux](#) complémentaires déjà prévus par un panonceau qui précise l'interdiction.

### Exemple :

- la distance sur laquelle porte l'interdiction (panonceau d'étendue M2) ;
- la catégorie de véhicules auxquels s'applique la réglementation (panonceau de catégorie M4) ;
- les jours ou heures limites d'interdiction (panonceau complémentaire M6f) ;
- la durée au-delà de laquelle le stationnement est interdit (panonceau complémentaire M6f) ;
- les exceptions concernant certaines catégories de véhicules (panonceau complémentaire M6f) ;
- la réglementation concernant l'usage de certaines dépendances (panonceau complémentaire M6f)



**« Merci à chacune et chacun de bien vouloir faire acte de civisme et de responsabilité en respectant scrupuleusement la signalisation en place. La sécurité de vos enfants, aux abords de l'école, en dépend. »**



## ARBRE DE NOEL DE LA MUNICIPALITE

A l'occasion des fêtes de Noël, le 15 décembre, la Municipalité a offert aux enfants de la commune une place de cinéma au Paradisio d'Aunay sur Odon.

Deux séances ont été organisées en fonction de l'âge des enfants :

- NIKO le petit Renne 2
- POUAGNE le Hérisson

A l'issue de chacune des séances, les enfants étaient conviés à se rendre à la Salle des Fêtes de Villy Bocage, où le Père Noël les attendait pour la remise de cadeaux et friandises.

Une manière bien sympathique pour les 130 enfants et leurs parents de clôturer l'année 2012. Le Père Noël a promis qu'il serait de retour **l'année prochaine .....**



*Joyeux Noël, et à  
l'année prochaine...!*





## Cérémonie du 11 Novembre 2012

Dimanche 11 novembre, à l'issue d'un office religieux célébré par le Père Cenier en l'église de Monts en Bessin, une manifestation du souvenir était organisée au monument aux morts de Monts en Bessin en présence d'une Section des Anciens Combattants, des maires de Monts en Bessin (Eric Thomasset) et de Villy Bocage (Norbert Lesage)



Une seconde cérémonie a ensuite eu lieu au monument aux morts de Villy Bocage, en présence des sapeurs pompiers. Norbert Lesage, maire de la commune, a procédé à la lecture du message de Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants. Le président des Anciens Combattants de la commune Maurice LEPOULTIER et Norbert LESAGE, Maire, ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts, suivi d'une minute de recueillement et de l'hymne national.

Un vin d'honneur a été offert par l'association des Anciens Combattants à l'issue de la manifestation. L'association des Anciens Combattants a ensuite tenu son Assemblée Générale sous la présidence de Maurice LEPOULTIER.

Le traditionnel repas s'est déroulé au restaurant de la Poste dans une ambiance conviviale et fort agréable.



# Les Illuminations de Noël



La traditionnelle guirlande de Noël, qui illumine habituellement le bourg de Villy n'aura pas su résister aux bourrasques de vent qui ont balayé la région courant décembre. Dégradée dans sa chute, elle ne pourra pas être remise en place sans avoir subi quelques réparations.



Mur de la Salle des Fêtes

Les décorations de Noël ont repris place dans le bourg et à Fains pour quelques semaines, le temps pour chacun d'entre nous de fêter selon la tradition la transition de 2012 à 2013.



**La nouveauté de cette année :**

*- La rosace mise en place sur le clocher de l'église*



Rosace éclairée sur le clocher de l'église



## *Réhabilitation du Presbytère..... c'est parti....*



**Façade entrée des futures locataires**



Au cours des dix dernières années le bâtiment se dégradait petit à petit et risquait de devenir dangereux, il devenait donc primordial d'envisager des travaux de restauration. C'est pour cette raison que la municipalité a souhaité faire procéder à sa réhabilitation en transformant cet ancien Presbytère en Mairie dans sa partie rez-de-chaussée et en 4 logements d'une superficie de 55 m<sup>2</sup> (2 T1 et 2 T2) dans sa partie supérieure (2 au premier étage et 2 dans les combles)

Certains habitants n'ayant jamais eu l'occasion d'y pénétrer, la municipalité a donc organisé une opération Portes Ouvertes le samedi 8 septembre 2012 de 10h à 18h avant son nouvel aménagement.

Une occasion pour certains habitants de se remémorer de vieux souvenirs.

Le coût total des travaux est de 500000 €, subventionné par le Conseil Général, la DTR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux), de fonds parlementaires, dont 265497 € financés par la commune. En ce qui concerne les 4 logements le coût est de 240000 € dont une partie financée par la Mairie et le reste par le PACT du Calvados avec un contrat de remboursement prévoyant la perception des loyers échelonnés par un bail de 22 ans.

Dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique, ce bâtiment sera classé "basse consommation"



**Façade entrée future Mairie**

*Les travaux en quelques images.....*



Mise à nue des plafonds et des murs



Le plancher du second étage a été démonté



Des étais ont été mis en place dans l'ex salle de séjour



Démontage des planchers



Evacuation des gravats



L'escalier en pierre est conservé et sera restauré



## *Piste cyclable.....ça va pédaler....*



Environ 50% de la mare a été encaissé avec des moellons afin de préserver l'évacuation du trop plein en cas de forte pluie. L'autre moitié a été conservée en vue de préserver la bio diversité qui s'y développe.

### Plan Vélo Départemental du Calvados



Le 26 janvier 2004, le Conseil Général adoptait le Plan Vélo Départemental du Calvados. L'objectif était de « *définir un réseau d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire départemental ainsi que les modalités d'action du Département dans le domaine du vélo* ».

Prévue à l'origine au printemps 2012, le tronçon a été aménagé début septembre reliant la route du Buquet à la route du Maizerais. Le but étant de réduire la circulation des cyclistes sur la route départementale. Cette action entre dans le cadre de la mise en place de la liaison cycliste devant relier Courseulles sur Mer aux Mont Saint Michel.....



## Réfection du revêtement de la route des Landes jusqu'à l'entrée du Bourg



Prévu de longue date, la réfection de la voie D217C des Landes devenue sans issue, a enfin été réalisée le 18 septembre 2012. Les travaux ont été poursuivis jusqu'à l'entrée du Bourg.

Il est à noter qu'une fois ces travaux terminés, la voie sans issue des Landes sera rétrocédée à la commune par le département.

L'origine de cet accord remonte à la création de l'autoroute, son implantation ayant eu pour conséquence de couper la D217C et d'en limiter la circulation uniquement aux riverains.



**JC LECHAUME**  
**COUVERTURE**

11 rue de Bure, 14670 TROARN - 02.31.78.80.94 / 06.11.40.58.15  
La Bergerie, 14310 VILLY BOCAGE

- TRAVAUX DE TOITURE EN NEUF, RENOVATION, REPARATION ET PETITS TRAVAUX
- Couverture, Etanchéité, zinguerie
- Isolation, bardage
- Démoussage des toitures / Ramonage
- Fenêtres de toit
- Panneaux solaires
- Destruction de nids de guêpes

**TRAVAUX AGRICOLES**  
ETA Michel COUTURE

« Le Gournay » 14310 Villy Bocage ☎ 02 31 77 02 84

- Vidange de Fosses Septique & Toutes Eaux (Entreprise Agréée)
- Epandage : Compost-Fumier-Lisier-Chaux Sèche & Humide
- Moisson-Ensilage : Semis-Transport etc...

Tous Travaux Agricoles





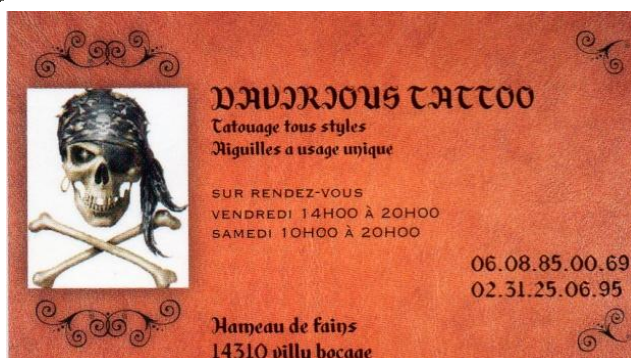
## PHOTOVOLTAÏQUE

De nombreuses entreprises démarchent ou « harcèlent » les particuliers, propriétaires de leur logement d'habitation principal, pour leur proposer d'investir dans un système production photovoltaïque en faisant miroiter une rentabilité très rapide et des bénéfices parfois surestimés.

Investir dans le solaire photovoltaïque peut être intéressant mais pas un n'importe quel prix et en prenant le temps de la réflexion !

- **Devis :**
  - délivré gratuitement sans contrepartie
  - précisant la durée de réalisation de l'installation

**Ne jamais signer un devis dans un salon, une foire ou dans les locaux de l'installateur mais plutôt signer chez soi afin d'être un consommateur protégé par un délai de rétractation de 7 jours.**





## Nez à Nez avec..... le Chevreuil

Le chevreuil appartient à l'ordre des "Ongulés", au groupe des "Ruminants", à la famille des "Cervidés" et il est porteur de "Bois" sur la tête.



### Miroir mon beau miroir

Les chevreuils ont un derrière blanc appelé "miroir" qui sert de repère aux individus de la bande pour ne pas se perdre en cas de fuite. Le chevreuil peut courir dans les sous bois, où il est pourtant difficile de circuler, à une vitesse pouvant atteindre 30 à 40 km/h.



### Seuls mais pas abandonnés

La mère dissimule ses faons, généralement des jumeaux, dans les herbes puis disparaît. Sont ils abandonnés à leur triste sort ? Pas du tout ! Si la mère les laisse seuls c'est pour ne pas attirer l'attention sur eux, mais elle n'est jamais très loin et les surveille attentivement. Alors surtout n'y touchez pas, ne cherchez pas à les prendre pour les ramener chez vous !

### Des petits invisibles et inodores

Les petits faons sont des maîtres dans l'art du camouflage. Leur technique : ne pas bouger d'un poil ! La nature fait le reste. En effet, dame nature les a dotés d'un pelage tacheté qui imite les taches du soleil sur l'herbe et qui d'autre part ne dégage aucune odeur, de sorte qu'ils sont difficilement repérables même pour un prédateur au flair aiguisé qui peut passer à côté sans les voir.



### Téméraire mais pas trop

Certains petits un peu trop téméraires tentent de fuir le danger au lieu de rester cachés. Mais ils se rendent vite compte qu'ils n'ont pas assez de souffle pour semer leur poursuivant et ils se laissent alors tomber sur le sol d'un seul coup, s'étalant dans une position abracadabrante !

### Les vieux d'abord !

Au printemps, pas de batailles entre mâles pour le territoire :  
- les plus vieux conservent les leurs.

C'est qu'ils sont malins les anciens ! Ils frottent le velours qui recouvre leurs bois, sorte de "peau" hypersensible, bien avant les jeunes, ce qui leur permet de ne pas souffrir en cas de combat. Les jeunes évitent donc de se mesurer aux plus vieux tant que leur velours n'est pas tombé. Cependant dès le début du mois de juillet, ils n'auront aucune pitié pour gagner la faveur des femelles et les combats feront rage.

## INFOS ASSOCIATIVES



**"Bizarre, bizarre,  
vous avez dit bizarre, comme  
c'est bizarre"**

Non, Louis JOUVET ne sera pas parmi nous lors de notre prochain spectacle qui aura lieu le 12 - 13 - 14 avril 2013, mais c'est le thème choisi **"Bizarre, Bizarre"** et il y aura certainement des choses bizarres qui vont s'y dérouler, peut être même dans **une 4<sup>ème</sup> dimension ou dans un jardin extraordinaire ?**



Quoiqu'il en soit la troupe TTM se prépare activement, elle a repris les répétitions depuis le mois d'octobre et nous comptons quatre nouveaux animateurs

Il paraît même que le président de TTM a changé et que le vice président a pris la place de la

présidente et vice versa, bizarre, bizarre tout ça....

Venez donc nous voir sur scène si vous voulez avoir une chance de déchiffrer ces énigmes



**A vos Agendas 12-13 -14 avril 2013**

Association théâtrale  
Troupe Tonton Marcel  
Villy Bocage



## LES LUCIOLES



Les "Lucioles" lors de leur prestation à la maison de retraite d'Aunay le 26/06/2012 et au Festival Airan le 08/07/2012





## ASSOCIATION VILLY VILLAGE

Arrivés très tôt, le soleil n'a pas encore pointé le bout de son nez, que de nombreux brocanteurs sont déjà présents. Il faut savoir que dès 6h du matin nos camelots installent leurs étals.....



**Solex égarés entre les 2 CV.....**



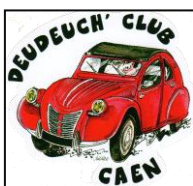
**La foire aux greniers c'est.....le pied.....!**



**Assurer la vente = démonstration du matériel !**



**Midi, le coup de feu pour le Staff de l'association ! Sandwich, frites, saucisses, tripes, teurgoule.... et boissons... il y en a pour tous les goûts !**



**Les 2 CV alignées comme à la parade !**





## Association de Parents d'Élèves « L'école de nos Loustics »

L'APE « L'école de nos Loustics » a entièrement renouvelé son bureau lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 29 novembre 2012 à 20h.

Voici notre équipe pour l'année scolaire 2012-2013 :



C'est avec plaisir que nous assurons la relève de l'Association de Parents d'Élèves de l'école de Villy Bocage.

Notre objectif : multiplier les actions permettant de récolter les fonds nécessaires au financement des projets pédagogiques élaborés par l'équipe enseignante des enfants de l'école. Ainsi, nous pourrons, indifféremment et selon les besoins de l'école, financer :

- du matériel (jeux de cour, matériel EPS/arts plastiques, ...)
- la venue d'intervenants extérieurs
- des sorties pédagogiques
- des trajets en bus...

Pour ce faire, quelques actions ont déjà été mises en place (ventes de gâteaux, pizzas et sapins), d'autres sont à venir (ventes de galettes, fleurs, objets personnalisés par les enfants...) selon un calendrier regroupant une action phare par mois, en plus des ventes hebdomadaires de gâteaux et des ventes mensuelles de pizzas déjà instaurées.

Chers parents d'élèves, chers habitants de Villy Bocage, nous vous invitons à soutenir nos actions, et vous remercions par avance de l'accueil que vous leur réserverez. Vous pouvez rejoindre notre équipe à tout moment, ponctuellement ou de façon plus régulière, quelles que soient vos compétences et votre disponibilité.

*Toute l'équipe vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !*



## **INVENTAIRE CULTUEL**

### **Inventaire Culturelle à l'Eglise de Villy Bocage, réalisé le 22/08/2012**



La Chasuble [1] se porte sur les épaules, l'Etole [2] est passée autour du cou, la Manipule [3] est posée sur l'avant bras, la Bourse [4] abrite une petite serviette blanche, et le Voile [5] recouvre le ciboire.



**Expertise et recensement des différents objets de culte**



Les Chasubles ont été photographiées, répertoriées et ensuite soigneusement rangées selon un ordre bien précis, dans les tiroirs du meuble situé dans la sacristie et qui leur sont réservés..... Un CD reprenant l'ensemble des biens inventoriés sera créé et remis à la Mairie.  
 L'Inventaire a été réalisé par l'association loi 1901 "Patrimoine Culturel et Art Sacré dans le Calvados" dont vous pouvez par ailleurs visiter le site [www.info@art-sacre-14.fr](http://www.info@art-sacre-14.fr)

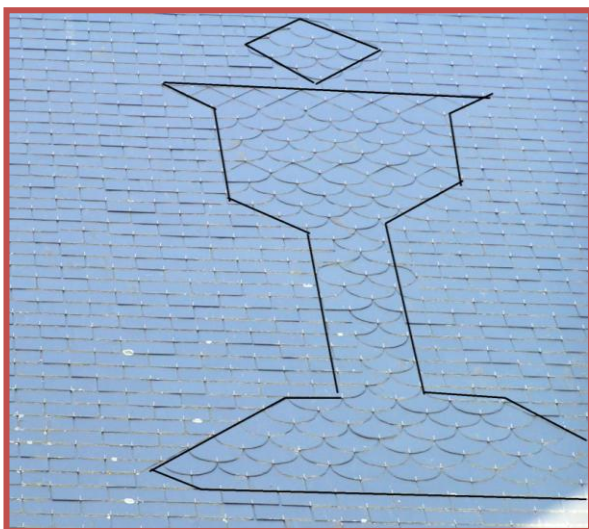
Cette association a d'autre part fait l'objet d'un reportage au journal de 20 h TF1 du 02/10/2012, sujet traité : "le vol et le vandalisme dans les églises".



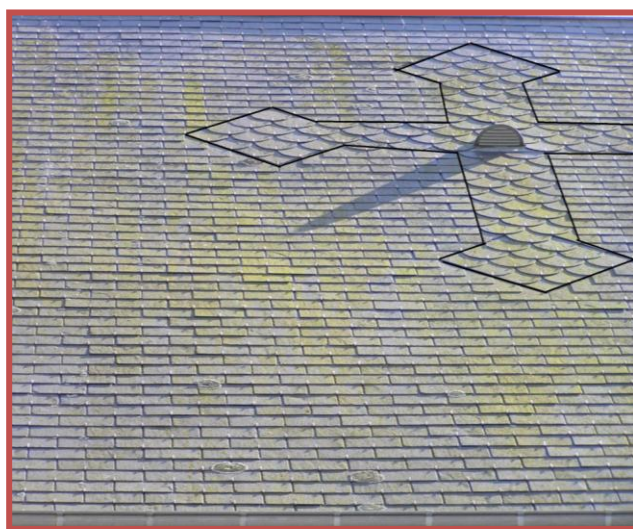
Avez-vous une bonne connaissance du patrimoine de votre commune? ... "OUI"....  
Alors pouvez-vous citer les 3 éléments qui font la particularité de l'église St Hilaire dans votre commune !

- Allez... on vous aide un peu.... ces 3 éléments ne se voient que de l'extérieur !

### Réponse en images



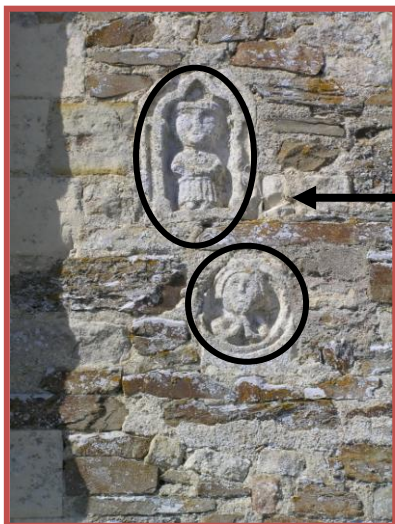
**Toiture Sud**, ardoises posées de manière à faire ressortir un " Calice "



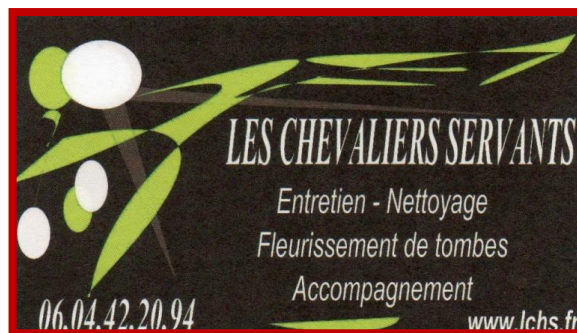
**Toiture Nord**, la position des ardoises fait apparaître une " Croix "

Par temps pluvieux, ces 2 œuvres se détachent particulièrement et deviennent très visibles.

[Dans les images ci-dessus, les contours ont été volontairement surlignés par nos soins afin de mieux faire ressortir ces éléments]



Dernière particularité, sur le mur exposé SUD, à mi hauteur se trouvent 2 statuette sculptées dans la pierre, elles-mêmes incorporées dans le mur de construction.





## RELAIS PAROISSIAL



**VEILLEE DE NOËL**  
(Pour le relais de Villy et Noyers)  
**Lundi 24 décembre 2012 à 18h30**  
**Eglise de Villy-Bocage**  
Ou 19h à Villers-Bocage  
La veillée de Noël sera mise en scène par les  
enfants du caté

**JOUR DE NOËL Mardi 25 décembre**  
Messe à 10h à Noyers ou à 11h à Villers

## Le Secours Catholique à Villers Bocage

Depuis le mois de Novembre 2012, une équipe du Secours Catholique se tient à l'écoute des personnes en situation de précarité sur la région de Villers Bocage. Elle œuvrera en partenariat avec les services sociaux et les C.C.A.S locaux.

Composée aujourd'hui de neuf personnes, cette équipe intervient sur le territoire de Villers Bocage, Caumont-l'Eventé, Aunay -sur-Odon.

Une permanence d'accueil et d'écoute sera ouverte chaque premier Mercredi du mois de 10 h à 12 h dans une salle de l'Hôtel « au Vieux Puits » prêtée gracieusement par Monsieur Demortreux en attente d'un autre local. Une demande sera faite officiellement à la mairie de Villers Bocage dans le courant du mois de Janvier 2013.

A peine créée l'équipe est confrontée à la réalité puisque trois dossiers, deux sur Villers et un sur Aunay sont déjà à l'étude.

La première permanence aura lieu exceptionnellement le 09 Janvier 2013 et non pas le 02.

Contacts : Suzanne Raymond. Téléphone : 02 31 77 85 39  
Denis Batrel. Téléphone : 02 31 77 26 43

Si tu ouvres tes yeux  
pour voir autour de toi  
Celui qui a besoin d'un sourire  
Alors Noël brillera dans tes yeux  
Et ce sera vraiment Noël

Si tu ouvres tes mains  
Pour les tendre à celui qui attend  
Un peu de pain ou d'amitié  
Alors Noël éclatera dans ses mains  
Alors Noël éclatera dans tes mains  
Et ce sera vraiment Noël.

Si tu ouvres ton cœur  
Pour donner un peu d'amour  
A celui qui en manque tellement  
Alors Noël chantera dans son cœur  
Alors Noël chantera dans ton cœur  
Et ce sera vraiment Noël

Si tu ouvres tes yeux, tes mains, ton cœur,  
si d'autres font comme toi  
Alors la joie de Noël se répandra  
comme une grande lumière  
Alors ce sera Noël sur la terre

**Le vrai Noël, le Noël de l'amour.**

*Denise -membre du secours Catholique de Bayeux Noël 2012*

**Joyeux Noël et Bonnes fêtes de fin d'année!**



## ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS



Une soixantaine de personnes avait répondu présent à l'invitation du Président de l'association des Anciens Combattants, Maurice LEPOULTIER, qui organisait la sortie annuelle 2012 sur le Secteur de "VIRE".

Nos vétérans ont pu visiter le Musée des Beaux Arts et Traditions Populaires abritant entre autre, du mobilier, des costumes et ateliers d'artisans évoquant la vie dans le bocage au 19<sup>ème</sup> siècle. Une collection de couverts établit un lien avec l'histoire industrielle de la ville.

La Normandie romantique était représentée au travers de superbes panneaux décoratifs de Paul HUET (1806-1869). Par ailleurs un espace était consacré au peintre caricaturiste Charles LEANDRE (1862-1934).



Après le copieux repas du midi, direction l'établissement "GUY DEGRENNE" où une visite guidée de l'entreprise a permis de découvrir les ateliers de fabrication de couverts orfèvres, métier originel de Guy Degrenne.

L'après midi s'est poursuivie par une visite guidée de l'entreprise "ASSELOT" spécialiste de la véritable "Andouille de Vire", où bien évidemment eu lieu une dégustation des produits maison.

Bilan : Pour chacun, une journée chaleureuse et bien agréable sur tous les plans



ENT. VERITE LIONEL  
**Démoussage**

Charpente - Couverture  
Gournay 14310 Villy Bocage  
Tél : 02.31.73.21.49 / 06.28.57.49.20  
Email : ent\_verite\_lionel@yahoo.fr

**WIM JANSSEN**  
Sculpteur Plasticien  
Créateur de Maquettes et Paysages  
Le Buquet  
14310 Villy Bocage  
Tél : 02.31.77.81.44  
Fax : 02.31.77.90.00

## **CASERNE DES POMPIERS**



Dans le cadre particulier des cérémonies commune aux quatre Centre de secours du secteur du Pré-Bocage [Villy Bocage - Aunay s/Odon - St Martin des Besaces - Caumont l'Eventé.], le Lieutenant François GUAY, Chef du CIS, avait convié pour la Sainte Barbe patronne des Sapeurs Pompiers, de nombreuses personnalités et élus des 32 communes "défendues" par les Centres de Secours de Villy Bocage.

Après une rapide présentation statistique des interventions du CIS de Villy Bocage :

|                                       | <b>Secours aux Personnes</b> | <b>Accidents</b> | <b>Incendie</b> | <b>Opérations diverses</b> | <b>TOTAL</b> |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------|-----------------|----------------------------|--------------|
| Année 2009                            | 479                          | 114              | 90              | 285                        | <b>968</b>   |
| Année 2010                            | 492                          | 85               | 104             | 426                        | <b>1107</b>  |
| Année 2011                            | 560                          | 118              | 114             | 302                        | <b>1094</b>  |
| <b>Année 2012<br/>(au 15/11/2012)</b> | <b>542</b>                   | <b>100</b>       | <b>106</b>      | <b>142</b>                 | <b>890</b>   |

Le lieutenant GUAY a également rappelé combien ce nouveau Centre de Secours, intégré maintenant depuis 14 mois, avait apporté en terme de place pour le matériel et les engins, en terme d'espace pour la gestion administrative et d'espace de vie pour le personnel.

L'effectif est composé de 53 sapeurs-pompiers (52 sapeurs volontaires et 1 sapeur professionnel) représentés par 43 hommes et 10 femmes avec une moyenne d'âge de 31 ans (36 ans au niveau départemental)

- 1 lieutenant professionnel (Chef de Centre)
- 1 major
- 3 sergents-chefs (dont l'adjoint au chef de centre)
- 4 sergents
- 11 caporaux chefs
- 14 caporaux
- 19 sapeurs



Cette sympathique réunion a par ailleurs été l'occasion de remise de récipiendaires.

(de Gauche à Droite sur la photo)

**Médaille Argent 20 ans de service :**

- Sergent Chef Arnaud Boubert
- Caporal Chef Sylvie Feret

**Remise de galons :**

- Frédéric Gilles chef équipe élevé au grade de Caporal
- Nicolas Letellier sapeur élevé au grade de Caporal

**Médaille "Or" 30 ans de service :**

- Caporal Chef Philippe Ledroue







**Caserne de Villy : Levée des couleurs**



**La compagnie rend les honneurs au drapeau**



**Dépôt de gerbes au monument de Villers Bocage**



**Défilé dans Villers Bocage**



## Saison culturelle de l'AIPOS : des spectacles près de chez vous !

### Prochaines dates à retenir

#### Progetto indispensable : DANSE

jeudi 17 janvier 2013 à 20h30 à [Aunay-sur-Odon](#)

La Ventura Cie

- Type de spectacle : **Danse contemporaine & multimédia**
- Public conseillé : **à partir de 14 ans**
- Durée du spectacle: **1h10**
- Site internet du spectacle : <http://anna.ventura.free.fr/>



Progetto Indispensable est un carnet de voyage qui repose sur une série de portraits de personnes rencontrées par Anna Ventura lors d'un atelier artistique mené pendant trois ans à la Fondation Devlata, à la Spezia, en Italie, auprès de personnes aux « habiletés diverses ».

Dix portraits fantastiques évoquent l'enfance et l'étrangeté et font l'éloge du **droit à la différence et au fabuleux**.

Les corps de la danseuse et de la musicienne, au Cristal Baschet, sont plongés, immergés dans un **kaléidoscope de projections géantes**.

#### Le journal d'un fou » de Nikolaï Gogol : THEATRE

jeudi 21 février 2013 à 20h30 à [Villers-Bocage](#)

Boldog Kaktus Théâtre

- Type de spectacle : **Théâtre**
- Public conseillé : **à partir de 14 ans**
- Durée du spectacle: **1h00**

Cette nouvelle, écrite sous forme de journal intime en 1833, relate la déchéance du petit fonctionnaire Poprichtchine, secrètement amoureux de la fille de son directeur. Il croit entendre de la gueule du chien de la jeune fille les moqueries que celle-ci pense à son sujet. Mortifié par cette nouvelle, le pauvre héros sombre dans la folie.

Son monde bascule alors doucement du ministère, où il taille des plumes, à cet Ailleurs qu'il appelle Espagne, cet hôpital où sévit le Grand Inquisiteur. Mais qu'importe ! L'essentiel, c'est la délicatesse et la fragilité de la lune...

Que les chiens puissent écrire, certes, a de quoi irriter ! Que les vaches entrent dans les boutiques pour acheter du thé... passe encore ! Mais que la lune soit réduite en poussière est une abomination !

Dans cet univers où **le réel, le songe et le surnaturel** s'enchevêtrent si fortement, le comédien, seul en scène, nous fait glisser vers la folie, et nous bouleverse.

**TARIFS** : Adultes : 10€ ( abonnés 7 € ) - étudiants ( 11-18 ans ) : 4€ - enfants moins de 11 ans : gratuit

**RESERVATIONS** : Bocage fleurs à Villers 0231770161 ou Librairie Fouques à Aunay 0231776084

**SITE INTERNET** : [www.aipos.org](http://www.aipos.org)



## POINT INFO 14, UN NOUVEAU SERVICE

Ouverture de deux points info 14 sur Villers-Bocage et sur Noyers-Bocage

Vous souhaitez effectuer des démarches administratives près de chez vous, une solution existe : le point info 14 (service de l'Intercom co-financé par le conseil général).

### Le point info 14 c'est quoi ?

- ✚ Une aide dans vos démarches administratives, familiales, juridiques, en toute confidentialité et en toute gratuité.
- ✚ Des conseils pour rédiger un courrier ou un CV.
- ✚ Un accompagnement dans votre recherche d'emploi.
- ✚ Un suivi de votre dossier CAF et des renseignements sur les prestations familiales.
- ✚ Des modalités d'aide au transport : Bus Verts, SNCF (consultation des horaires de trains, des tarifs, réservation billet).
- ✚ Une interface entre vous et l'organisme souhaité (Conseil Général, EDF, MDPH, SDEC, SAUR...).
- ✚ L'obtention d'imprimés-type des partenaires.

#### Point info de Villers-Bocage

18 rue Emile Samson  
14310 VILLERS-BOCAGE  
Tél : 02.31.77.88.05

#### Horaires d'ouverture :

| Jour            | matin      | après midi  |
|-----------------|------------|-------------|
| <b>Lundi</b>    | 9h00-12h00 | 13h30-16h30 |
| <b>Mardi</b>    | 9h00-12h00 | 13h30-16h30 |
| <b>Mercredi</b> | 9h00-12h00 | 13h30-16h30 |
| <b>Jeudi</b>    | 9h00-12h00 |             |
| <b>Vendredi</b> | 9h00-12h00 | 13h30-16h00 |

#### Point info de Noyers-Bocage

4 route de Bretagne  
14210 NOYERS-BOCAGE  
Tél : 02.31.30.11.53

#### Horaires d'ouverture :

| Jour         | matin | après midi    |
|--------------|-------|---------------|
| <b>Jeudi</b> |       | 14h15 – 17h15 |







Depuis l'année 2000, l'**Association Equilibre** vous propose à votre domicile, un **repas traditionnel** conçu par nos cuisiniers du secteur.



Entrée,  
Plat (légumes, viande ou poisson),  
Fromage ou crème,  
Dessert,  
Potage.

A l'écoute de tous, l'**Association Equilibre** vous livre chaque jour des menus variés ; tout en respectant les régimes alimentaires (diabète, cholestérol,...). Nos services peuvent être occasionnels ou réguliers.

Ainsi, au fil du temps, nous sommes heureux de participer au maintien à domicile de nos aînés en complétant le travail dévoué des auxiliaires de vie, des infirmières, du s.i.a.d, des coiffeuses à domicile...,

***Habitants de VILLY BOCAGE**, à l'aube de 2013,  
nous vous présentons nos Vœux les plus sincères et  
remercions nos élus de nous soutenir.*



**Association Equilibre - Jacqueline**  
**02 31 77 96 06 - 06 99 26 29 68**



## Traitement des déchets

### LE RECYCLAGE

**Utilisez votre éco-participation !**

**L'éco participation c'est quoi ?**

A l'achat d'un appareil électrique neuf, vous payez une "éco-participation" qui correspond au coût de collecte et de recyclage d'un appareil usagé. Son montant varie selon le produit et le type de traitement qu'il nécessite. L'éco-participation est indiquée sur les étiquettes de manière visible et séparée du prix du produit. Vous achetez un appareil, le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'appareil usagé !

#### **Que doit-on mettre dans le conteneur à verre ?**

Uniquement le verre d'emballage (tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, bocaux et pots.)

#### **Attention aux faux amis ....!**

▣ Surtout pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux....

▣ Ni de verres spéciaux, tels que les ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, miroir..

**Les matières infusibles comme celles qui sont énumérées ci-dessus ne fondent pas dans les fours verriers.**



**1 tonne de verre recyclée.....**

permet une économie de :

- 600 kilos de sable
- 500 kilos de CO<sub>2</sub>
- 1170 litres d'eau
- 1460 KW / heure d'électricité

### A Noël, pensez à recycler vos papiers cadeaux !

Sur le territoire du SEROC, 20 000 enfants recevront bientôt leurs cadeaux sous le sapin de Noël.

Cela représente 1 540kg de papier cadeau utilisés pour les emballer, soit 44 arbres de coupés juste pour la période de Noël.

Alors faisons en sorte que ces 1 540kg de papier soient recyclés pour l'année prochaine, en les déposant dans vos sacs ou bacs jaunes.

#### **Tous les papiers peuvent être recyclés**

Enveloppe blanche (à fenêtre ou non),  
enveloppe kraft, publicités, journaux,  
papier brouillon, papier cadeau  
(**en papier et non en aluminium**)...



## ETAT CIVIL



### **Mariage :**

30/06/2012 → Sylvie LUBIN avec Thierry MACQUAIRE  
04/08/2012 → Laure BOMMERT avec Laurent GUILBERT  
18/08/2012 → Martine DESLANDES avec Jean HUREL

Tous nos vœux de bonheur et sincères félicitations aux jeunes mariés



### **Naissances :**

Lyna COTIGNY..... le 08/06/2012  
Louna AVENEL.....le 01/08/2012  
Thaïs PANNIER.....le 16/09/2012  
Clémance VAUTIER.....le 12/11/2012  
Gabriel VAUTIER.....le 12/11/2012  
Line VERGNOT..... le 27/11/2012

Tous nos vœux de bonheur et sincères félicitations aux parents



### **Décès:**

Marie PIERRE.....le 13/06/2012 dans sa 51<sup>ième</sup> année  
Jean Luc CHRISTOPHE.....le 23/07/2012 dans sa 59<sup>ième</sup> année  
Marcel VAN RYMENANT .....le 24/11/2012 dans sa 90<sup>ième</sup> année  
Florence FORT .....le 30/11/2012 dans sa 41<sup>ième</sup> année

Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances aux familles







MAIRIE  
14310 Villy Bocage  
Tél : 02 31 77 01 66

## DATES A RETENIR



### INFO DE LA MAIRIE

- 06/01/2013 Vœux du Maire 14h Salle des Fêtes
- 12/01/2013 Dépose des guirlandes
- 31/03/2013 Courses aux Œufs
- 21/04/2013 Repas des Aînés



### Villy Village

**01/02/2013** Assemblée Générale de l'Association Villy Village



*Association théâtrale Troupe Tonton Marcel Villy Bocage*  
*Tous à vos agendas pour noter :*

*12 - 13 - 14 avril 2013, pièce sur le thème "Bizarre, Bizarre"*

**A@DEC**  
Assistance Informatique  
Domicile-Entreprises-Collectivités

VENTE - INSTALLATION - DEPANNAGE - CONSEILS  
PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

MATERIEL TOUTES MARQUES - LOGICIELS - INTERNET  
RESEAUX D'ENTREPRISE - SECURITE - SAUVEGARDES  
WINDOWS / LINUX - VIRTUALISATION  
DEVELOPPEMENT & HEBERGEMENT WEB

Interventions rapides sur tout le Calvados

Rte de Saint Louet  
14310 VILLY BOCAGE

email : aidec@aidec-info.com  
06 62 33 25 83  
02 31 97 01 42

**JC LECHAUVE**  
COUVERTURE

11 rue de Bure, 14670 TROARN - 02.31.78.80.94 / 06.11.40.58.15  
La Bergerie, 14310 VILLY BOCAGE

• TRAVAUX DE TOITURE EN NEUF, RENOVATION,  
REPARATION ET PETITS TRAVAUX

- Couverture, Etanchéité, zinguerie
- Isolation, bardage
- Démoussage des toitures / Ramonage
- Fenêtres de toit
- Panneaux solaires
- Destruction de nids de guêpes



| <b>NUMEROS UTILES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>URGENCES EUROPEENNES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>112</b>                                                                            |
| <b>SAMU / Urgences médicales</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>15</b>                                                                             |
| <b>GENDARMERIE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>17</b>                                                                             |
| <b>POMPIERS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>18</b>                                                                             |
| <b>HOPITAL AUNAY S/ ODON</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>02.31.71.76.76</b>                                                                 |
| <b>C.H.U. de CAEN</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>02.31.06.31.06 ou<br/>02.31.27.27.27</b>                                           |
| <b>MEDECINS</b><br>Cabinet Bourgois, Cléret, Condé, Laplanche<br>(du lundi au vendredi 8 h à 19 h, samedi 8 h à 12 h)<br><br>Cabinet Prével<br><br>Cabinet Lacombe                                                                                                                                                                                              | <b>02.31.77.02.60</b><br><br><br><b>02.31.77. 33.55</b><br><br><b>02.31.77. 29.92</b> |
| <b>PHARMACIE DE GARDE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>15</b>                                                                             |
| <b>INFIRMIERES</b><br>Cabinet Asselot – Groult - Lemoigne<br><br>Cabinet Lecocq – Perrier                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>02.31.77.12.91</b><br><br><b>02.31.77.41.20</b>                                    |
| <b>SAEPB (Syndicat adduction eau Pré-Bocage)</b><br><b>GAZ DE France</b><br><b>EDF (Vire)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>02.31.77.02.07</b><br><b>08.10.03.10.00</b><br><b>08.10.33.30.14</b>               |
| <b>HORAIRES UTILES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                       |
| <b>MAIRIE</b><br>- Mardi et Vendredi de 16 h 15 à 18 h 30<br>- Samedi de 11 h à 12 h (sans secrétariat)<br><br><b>RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES</b><br>- Vendredi matin <b>(très tôt)</b><br><br><b>OUVERTURE DECHETTERIE DE ST GEORGES D'AUNAY</b><br>- Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi 10 h à 12 h et 14 h à 17 h 45<br>- Mardi et Jeudi 14 h à 17 h 45 | <b>02.31.77.01.66</b>                                                                 |

